Direction générale des technologies (DGT)

Accès aux systèmes via RPV

L'employé est responsable de :

- Faire les mises à jour nécessaires des composantes ci-dessous.

☐ Logiciel antivirus ☐ Anti-logiciel espion ☐ Système d'exploitation

- Respecter les politiques de la DGT (http://www.umoncton.ca/umcm-dgt).

La DGT n'est pas responsable pour le support (incluant le matériel et les logiciels) des ordinateurs qui n'appartiennent pas à l'Université.

Renseignements du demandeur

Prénom : _____ Nom : _____

NI utilisateur: _____ Téléphone : _____

Édifice : _____ Local : _____

Compte personnel: _____

Raisons pour l'accès au RPV : _____

_____

_____

_____

_____

Signature du demandeur Date

_____

Signature du responsable Date

À être complété par la Direction générale des technologies

Autorisé par : _____

_____

Date reçue Date activée

2013-06-18